

# Gevitro TO-4 SAE 50

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 4-7-2012 Date de révision: 25-7-2018 Remplace la fiche: 7-10-2015 Version: 2.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Code du produit : Lub005022

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Rymax b.v.  
Delweg 8  
6902 PJ Zevenaar  
T +31 (0)316 740840 - F +31 (0)316 740844  
[info@rymax-lubricants.com](mailto:info@rymax-lubricants.com) - [www.rymax-lubricants.com](http://www.rymax-lubricants.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 (0)316 740840

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.  
EUH208 - Contient Long chain alkyl anhydride. Peut produire une réaction allergique.

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en éliminant les hydrocarbures à longue chaîne ramifiée d'une huile résiduelle par cristallisation. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement plus de 25 atomes de carbone (> C25) et dont le point d'ébullition est supérieur à 400 °C (752 °F) environ.	(N° CAS) 64742-62-7 (N° CE) 265-166-0 (N° Index) 649-471-00-X (N° REACH) 01-2119480472-38	50 - 75	Non classé
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.]	(N° CAS) 64742-54-7 (N° CE) 265-157-1 (N° Index) 649-467-00-8 (N° REACH) 01-2119484627-25	10 - 25	Asp. Tox. 1, H304

# Gevitro TO-4 SAE 50

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Huiles lubrifiantes; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par extraction au solvant et déparaffinage. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés comportant majoritairement entre 15 et 50 atomes de carbone (C15-C50).]	(N° CAS) 74869-22-0 (N° CE) 278-012-2 (N° Index) 649-484-00-0	1 - 5	Non classé
Phosphorodithioic acid, O,O-di-C1-14-alkyl esters, zinc salts	(N° CAS) 68649-42-3 (N° CE) 272-028-3 (N° REACH) 01-2119657973-23	0,1 - 1	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411
PPD		0,5 - 1	Non classé
Zinc alkylsulfonate		0,05 - 0,5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Alkyl thiophosphate ester		0,05 - 0,5	Aquatic Chronic 3, H412
Long chain alkyl anhydride		0,05 - 0,5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335
Bis(nonylphenol)amine	(N° CAS) 36878-20-3 (N° CE) 253-249-4 (N° REACH) 01-2119488911, 01-2119488911-28	0,05 - 0,5	Aquatic Chronic 4, H413

Texte complet des phrases H: voir section 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
- Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements symptomatiques.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
- Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

# Gevitro TO-4 SAE 50

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

**Huiles lubrifiantes; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par extraction au solvant et déparaffinage. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés comportant majoritairement entre 15 et 50 atomes de carbone (C15-C50).] (74869-22-0)**

UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV STEL (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup> 8 Hrs
Belgique	Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> 15 Min
Bulgarie	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup> 8 Hrs
République Tchèque	Expoziční limity (PEL) (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
République Tchèque	Expoziční limity (NPK-P) (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup> 8 Hrs
Danemark	Grænseværdie (kortvarig) (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Finlande	HTP-arvo (15 min)	5 mg/m <sup>3</sup> 8 Hrs
Grèce	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup> 8 Hrs
Hongrie	CK-érték	5 mg/m <sup>3</sup>
Irlande	OEL (8 hours ref) (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup> 8 Hrs
Lettonie	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup> 8 Hrs
Lituanie	IPRV (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup> 8 Hrs
Lituanie	TPRV (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup> 15 Min
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup> 8 Hrs
Portugal	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup> 8 Hrs
Portugal	OEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Roumanie	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup> 8 Hrs
Roumanie	OEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> 15 Min
Slovaquie	NPHV (priemerná) (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup> 8 Hrs
Espagne	VLA-ED (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup> 8 Hrs
Espagne	VLA-EC (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> 15 Min
Suède	nivågränsvärde (NVG) (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Suède	kortidsvärde (KTV) (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	500 mg/m <sup>3</sup>
Norvège	Grenseverdier (AN) (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>

**Bis(nonylphenol)amine (36878-20-3)**

USA - ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
USA - ACGIH	ACGIH STEL (mg/m <sup>3</sup> )	10 fibres/cm <sup>3</sup>
USA - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	0 ppm

**Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.] (64742-54-7)**

UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
USA - ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
USA - ACGIH	ACGIH STEL (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>

# Gevitro TO-4 SAE 50

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

**Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.] (64742-54-7)**

USA - NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
USA - NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Utiliser une ventilation adéquate afin de maintenir le brouillard d'huile au-dessous des normes en vigueur. Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections. Fontaine oculaire avec liquide adapté.

#### Equipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection. Eviter toute exposition inutile.

#### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des mains:

Gants de protection en caoutchouc néoprène ou nitrile. Gants en PVC, résistants aux produits chimiques (selon la norme EN 374 ou équivalent). Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants

#### Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections. EN 166

#### Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation. Éviter le contact prolongé et répété avec la peau. Si le contact répété avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection

#### Protection des voies respiratoires:

En cas de risque de production excessive de poussières, brouillard ou vapeurs, utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé. Filtre anti-particule. EN 143

#### Symbol(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: -24 °C
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 220 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible

# Gevitro TO-4 SAE 50

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 900 kg/m <sup>3</sup>
Solubilité	: insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 205 mm <sup>2</sup> /s @40°C
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

**Huiles lubrifiantes; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par extraction au solvant et déparaffinage. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés comportant majoritairement entre 15 et 50 atomes de carbone (C15-C50).] (74869-22-0)**

DL50 orale (rat)	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	> 5000 mg/l/4h

**Bis(nonylphenol)amine (36878-20-3)**

DL50 orale (rat)	> 5000 mg/kg
DI 50 cutanée (rat)	> 2000 mg/kg

**Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.] (64742-54-7)**

DL50 orale	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	5,53 mg/l/4h

**Phosphorodithioic acid, O,O-di-C1-14-alkyl esters, zinc salts (68649-42-3)**

DL50 orale (rat)	3100 mg/kg
DI 50 cutanée (rat)	> 2000 mg/kg

**Zinc alkaryl sulfonate**

DL50 orale (rat)	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 20000 mg/kg

**Alkyl thiophosphate ester**

DL50 orale (rat)	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 20000 mg/kg

**Long chain alkyl anhydride**

DL50 orale (rat)	> 2900 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2900 mg/kg

# Gevitro TO-4 SAE 50

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Long chain alkyl anhydride

DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	> 1,22 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
--	--------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
---	--------------

Danger par aspiration	: Non classé
-----------------------	--------------

### Gevitro TO-4 SAE 50

Viscosité, cinématique	205 mm <sup>2</sup> /s @40°C
------------------------	------------------------------

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

### Huiles lubrifiantes; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par extraction au solvant et déparaffinage. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés comportant majoritairement entre 15 et 50 atomes de carbone (C15-C50).] (74869-22-0)

CL50 poisson 1	100 mg/l
CE50 Daphnie 1	10000 mg/l
EC50 72h algae 1	100 mg/l
NOEC chronique crustacé	10 mg/l 21 d

### Bis(nonylphenol)amine (36878-20-3)

CL50 poisson 1	> 100 mg/l Danio rerio
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l Daphnia magna
EC50 72h algae 1	> 100 mg/l Desmodesmus subspicatus
NOEC chronique algues	100 mg/l

### Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.] (64742-54-7)

CE50 Daphnie 1	10000 mg/l
----------------	------------

### Alkyl thiophosphate ester

CL50 poisson 1	38 mg/l Fish - Danio rerio
CE50 Daphnie 1	53 mg/l Daphnia - Daphnia magna
EC50 72h algae 1	> 100 mg/l Algae - Desmodesmus subspicatus

### 12.2. Persistance et dégradabilité

### Huiles lubrifiantes; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par extraction au solvant et déparaffinage. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés comportant majoritairement entre 15 et 50 atomes de carbone (C15-C50).] (74869-22-0)

Biodégradation	31 % 28 Days OECD TG 301 B
----------------	----------------------------

### Bis(nonylphenol)amine (36878-20-3)

Persistance et dégradabilité	Non biodégradable.
Biodégradation	1 % 28 Days (OECD 301 B)

# Gevitro TO-4 SAE 50

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

**Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.] (64742-54-7)**

Biodégradation	30 % 28 d OECD 301F
----------------	---------------------

**Phosphorodithioic acid, O,O-di-C1-14-alkyl esters, zinc salts (68649-42-3)**

Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
------------------------------	-------------------------------

**Alkyl thiophosphate ester**

Biodégradation	33 % OECD 301B 301B
----------------	---------------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)**

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	1730
Log Pow	> 7,6
Potentiel de bioaccumulation	Potentiel de bioaccumulation.

**Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.] (64742-54-7)**

Log Kow	> 4
---------	-----

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)**

Ecologie - sol	Adsorption dans le sol.
----------------	-------------------------

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable
N° ONU (ADN)	: Non applicable
N° ONU (RID)	: Non applicable

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

##### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

##### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

##### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

# Gevitro TO-4 SAE 50

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable  
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable  
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### - Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### - Transport aérien

Aucune donnée disponible

#### - Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

#### - Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

##### 15.1.2. Directives nationales

###### Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 2, Présente un danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12.BImSchV : Ne est pas objet de la 12. BimSchV (dangereux incident ordonnance)

###### Pays-Bas

La liste des substances cancérogènes ministère : Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en éliminant les hydrocarbures à longue chaîne ramifiée d'une huile résiduelle par cristallisation. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement plus de 25 atomes de carbone (> C25) et dont le point d'ébullition est supérieur à 400 °C (752 °F) environ., Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.], Phosphorodithioic acid, O,O-di-C1-14-alkyl esters, zinc salts sont listés

# Gevitro TO-4 SAE 50

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Liste ministère de mutagènes

: Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en éliminant les hydrocarbures à longue chaîne ramifiée d'une huile résiduelle par cristallisation. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement plus de 25 atomes de carbone (> C25) et dont le point d'ébullition est supérieur à 400 °C (752 °F) environ., Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.], Phosphorodithioic acid, O,O-di-C1-14-alkyl esters, zinc salts sont listés

Liste non-exhaustive des toxines reproductives - : Aucun des composants n'est listé  
L'allaitement maternel

Liste non-exhaustive des toxines reproductives - : Aucun des composants n'est listé  
Fécondité

Liste non-exhaustive des toxines reproductives - : Aucun des composants n'est listé  
Evolution

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
BCF	Facteur de bioconcentration
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
EC50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
PNEC	Concentration(s) prédictive(s) sans effet
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de données de sécurité
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Full text of H- and EUH-phrases:

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

# Gevitro TO-4 SAE 50

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH208	Contient Long chain alkyl anhydride. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

FDS UE (Annexe II REACH)

*DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude.*